

## **Vol de la carte de séjour d'un Européen ou d'un membre de sa famille**

Si vous faites voler votre carte de séjour Citoyen UE/EEE/Suisse ou membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse, vous pouvez (ou devez) accomplir des démarches. Si vous êtes européen, ces démarches sont facultatives. Si vous êtes membre de famille **non européen**, ces démarches sont obligatoires. Dans tous les cas, il vous est conseillé de faire une déclaration de vol.

### **Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France**

#### **Carte de séjour**

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Carte de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Carte de séjour pluriannuelle "générale"

Carte de séjour "passeport talent"

Carte de séjour "passeport talent (famille)"

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Carte de séjour "visiteur"

Carte de séjour "retraité"

#### **Carte de résident**

Carte de résident

Carte de résident longue durée – UE

Carte de résident permanent

#### **Autorisations provisoires de séjour**

Parent d'enfant malade

Mission de volontariat en France

#### **Certificat de résidence pour Algérien**

Certificat d'un an

Certificat de 10 ans

Certificat de résidence "retraité" et "conjoint de retraité"

#### **Étudiant / Stagiaire étranger**

Visa ou carte de séjour "étudiant"

Carte de séjour "étudiant – programme de mobilité"

Carte de séjour ou VLS-TS – Recherche d'emploi/création d'entreprise

Visa ou carte de séjour "stagiaire"

Visa ou carte de séjour "stagiaire ICT"

Carte de séjour "jeune au pair"

#### **Document de circulation pour mineur étranger**

Document de circulation pour mineur étranger

Titre d'identité républicain pour mineur étranger né en France

#### **Carte de séjour pour Européen**

Travailleur

Étudiant

Retraité ou inactif

Membre de la famille d'un européen

Perte de la carte de séjour

Vol de la carte de séjour

**Déclaration de  
vol**

Vous devez effectuer votre déclaration de vol au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où l'infraction s'est produite.

Un récépissé vous est remis.

#### **Où s'adresser ?**

Commissariat

#### **Où s'adresser ?**

Gendarmerie

Vous devez effectuer votre déclaration de vol aux autorités de police locales et au consulat le plus proche.

Un récépissé vous est remis.

#### **Où s'adresser ?**

Ambassade ou consulat français à l'étranger

**Demande de duplicata  
facultative**

**Pièces à fournir :**

Récépissé de déclaration de vol  
Passeport en cours de validité  
Photocopie de votre carte volée  
Indication concernant votre domicile (apportée par tout moyen)  
**3 photos d'identité**

Vous devez effectuer votre demande sur internet.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

#### **Coût**

La délivrance d'un duplicata est **gratuite**.

#### **Déclaration de vol**

Vous devez effectuer votre déclaration de vol au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où l'infraction s'est produite.

Un récépissé vous est remis.

#### **Où s'adresser ?**

Commissariat

#### **Où s'adresser ?**

Gendarmerie

Vous devez effectuer votre déclaration de vol aux autorités de police locales et au consulat le plus proche.

Un récépissé vous est remis.

#### **Où s'adresser ?**

Ambassade ou consulat français à l'étranger

#### **Demande de duplicata obligatoire**

Vous devez faire la demande de duplicata sur internet

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

#### **Rappel**

si vous êtes majeur, non européen et membre de la famille d'un Européen, vous **devez** détenir une carte de séjour.

#### **Pièces à fournir :**

Récépissé de déclaration de vol

Passeport en cours de validité

Selon votre situation :

Si vous êtes marié(e) : extrait d'acte de mariage

Si vous avez conclu un partenariat : attestation de non-dissolution du partenariat

Si vous êtes en concubinage : certificat de concubinage

Photocopie de votre carte volée

Indication concernant votre domicile (apportée par tout moyen)

**3 photos d'identité**

Justificatif de paiement de la taxe (demandé au moment de la remise de votre carte)

#### **Coût**

La délivrance d'un duplicata est **gratuite**.

#### **Questions – Réponses**

- Quelle photo fournir pour un titre d'identité (passeport, carte d'identité...) ?
- Étranger en France : comment acheter un timbre fiscal ?

Toutes les questions réponses

#### **Et aussi...**



Ville de **Palavas-les-Flots**

Mairie de *Palavas-les-Flots*

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00